

Des députés juges et parties

■ La validation des élections en Belgique n'est pas saine, selon Stéphane Hazée (Ecolo).

En Europe, la Belgique fait, avec le Luxembourg et l'Italie, figure de village gaulois en matière de validation des élections. Dans ces trois pays, lors de l'installation d'un parlement, le contrôle et la validation du processus électoral sont confiés à l'assemblée concernée. Aucun recours n'est prévu auprès d'un organisme extérieur et indépendant.

En Belgique, cette manière de faire est bétonnée au niveau fédéral. Si on voulait la changer, il faudrait donc voter, à la Chambre, une loi spéciale. C'est pourquoi le groupe Ecolo du parlement wallon souhaitait faire voter mercredi en séance plénière un texte réclamant une modification de la procédure. Concrètement, sa proposition de résolution invitait le parlement wallon à s'accorder avec le Parlement fédéral pour faire voter cette loi spéciale. La proposition Ecolo a cependant été rejetée par la majorité. Comme prévu.

Un débat à relancer

Pourtant, en proposant cela, Ecolo relance un débat que de nombreux politiques en Belgique évitent d'aborder. Est-il normal qu'un contrôlé soit lui-même le contrôleur ?

Et si cette proposition a été déposée au parlement wallon, c'est parce qu'il y a, au sud du pays, un précédent fâcheux. En juillet 2014, après la désignation – par tirage au sort – des députés siégeant dans la commission temporaire de validation des élections, on a assisté à une situation inédite. Durant trois jours, le parlement wallon s'est retrouvé paralysé, la commission de validation des élections ne parvenant pas à s'entendre sur un recours déposé par le PTB dans certains arrondissements. Votes à huis clos après votes à huis clos, aucune solution ne se dégagait, empêchant les députés de prêter serment.

Les choses ont fini par se débloquer et, rapidement, le parlement wallon, enfin installé, a décidé de modifier le règlement interne. A l'avenir, ce sont trois commissions distinctes sur base géographique qui seront tirées au sort. Les Liégeois ne pourront plus contrôler les Liégeois, même chose pour les Carolos, etc. Mais pour Ecolo, ce n'est pas assez : *“Ce n'est pas sain. Est-ce qu'on se rend compte qu'un candidat qui souhaite contester une opération électorale doit en fait introduire un recours auprès de ceux qui ont été ses adversaires pendant le même scrutin et dont la décision conduirait potentiellement à invalider leur propre élection ! Ce système doit changer”*, explique le chef de groupe Stéphane Hazée.

C'est raté pour cette fois.

S.Ta.